

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lille, 31 janvier 2012

Baisse des températures Attention aux intoxications par le monoxyde de carbone !

En raison de la vague de froid qui touche actuellement la région, l'Agence régionale de santé Nord – Pas-de-Calais vous informe sur le risque d'intoxication au monoxyde de carbone lié à l'utilisation d'un appareil de chauffage.

Le monoxyde de carbone est un gaz incolore et inodore, et donc indétectable par l'homme. Il touche chaque année dans la région plus d'une centaine de foyers impliquant près de 400 personnes. Il peut être émis par tous les appareils de combustion (chaudière, chauffe-eau, poêle, chauffage d'appoint, cheminée, groupe électrogène...). Il diffuse très vite dans l'environnement intérieur.

Il faut donc impérativement respecter les recommandations suivantes

- N'utilisez jamais de façon prolongée un chauffage d'appoint à combustion ;
- N'obstruez jamais les grilles de ventilation, même par grand froid ;
- Aérez quotidiennement votre habitation, même par temps froid.
- Faites entretenir vos appareils de chauffage et de production d'eau chaude à combustion par un professionnel qualifié;
- Faites ramoner les conduits d'évacuation des fumées par un professionnel qualifié ;
- N'installez jamais les groupes électrogènes dans un lieu fermé (maison, cave, garage...) : ils doivent impérativement être placés à l'extérieur des bâtiments.

Le strict respect de ces consignes est impératif pour éviter le risque d'intoxication mortelle.

Les symptômes de l'intoxication sont : maux de tête, nausées, confusion mentale, fatigue. Ils peuvent ne pas se manifester immédiatement. En cas d'intoxication aiguë, la prise en charge doit être rapide et justifie une hospitalisation spécialisée.

En cas de soupçon d'intoxication, il est recommandé d'aérer les locaux, d'arrêter les appareils à combustion, d'évacuer les locaux et d'appeler les secours en composant le 15, le 18 ou encore le 112.